

## **Erratum**

### **Avis sur les manquements des émetteurs assujettis**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le document intitulé *Avis sur les manquements des émetteurs assujettis* publié à la section 6.1 du bulletin du 23 juin 2016 (vol. 13, n° 25). Au sous-paragraphe c) du paragraphe 1.1 de la Partie 1 de cet avis, il faut remplacer « 17 » par « 18 ». Un erratum est publié à cet effet à la section 6.1 du bulletin du 21 juillet 2016 (vol. 13, n° 29).